



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-septième session

Point 89 b) de la liste préliminaire*

Environnement et développement durable :

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport donne des informations à jour sur la mise en oeuvre du programme relatif à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, conformément aux recommandations énoncées dans la résolution 56/195 de l'Assemblée générale. Il contient également une section présentant les travaux des organismes et des organisations du système des Nations Unies, qui fait apparaître le degré de coordination atteint dans ce domaine.

Les conclusions mettent en lumière le fait que le programme se déroule de manière satisfaisante. La communauté internationale doit adopter une perspective à long terme en matière de catastrophes naturelles et de désastres écologiques, et cela a stimulé la coopération des responsables de la Stratégie. Les efforts actuellement déployés pour élaborer des stratégies régionales favorisent la participation des partenaires nationaux à la mise en oeuvre de la Stratégie. Dans le domaine de la prévention des catastrophes, la coordination interinstitutions s'améliore. En outre, les questions relatives à la réduction des risques et de la vulnérabilité sont intégrées dans les autres domaines de programmation pertinents. Le programme devrait également examiner l'interdépendance entre les risques naturels et les autres risques écologiques et technologiques.

* A/57/50/Rev.1.

** Le présent rapport a été présenté le 10 juillet 2002, à la suite de consultations approfondies avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres organisations ayant participé à son élaboration.



Parmi les entraves à la mise en oeuvre, on notera le fait que le Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes, entièrement financé par des contributions volontaires, n'ait pas été doté de ressources suffisantes pour permettre au secrétariat de la Stratégie de faire face à ses besoins essentiels ni de mener toutes les initiatives prévues dans son plan de travail. Le fait qu'aucun poste permanent ne soit prévu pour le secrétariat de la Stratégie constitue également un obstacle.

Le rapport contient des recommandations visant à améliorer la mise en oeuvre du programme et à faciliter les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions et du secrétariat interinstitutions. Les pays sont notamment invités à augmenter leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale, à doter le secrétariat d'effectifs permanents, ainsi qu'à faire mieux connaître le rôle politique de l'Équipe spéciale interinstitutions.

I. Introduction¹

1. Les années 2001 et 2002 ont été marquées par l'augmentation du nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles et par leurs conséquences économiques. Selon les chiffres publiés par la compagnie de réassurance Munich Re, 25 000 personnes ont trouvé la mort dans les 700 catastrophes signalées pour la seule année 2001. Les pertes économiques associées à ces catastrophes se sont élevées à 36 milliards de dollars des États-Unis, soit une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente (30 milliards de dollars). Si la tendance actuelle se confirme, d'ici à 2050, 100 000 vies pourraient être perdues chaque année et le coût annuel moyen des catastrophes pourrait atteindre 300 milliards de dollars, à moins que des mesures radicales ne soient prises. Les effets indirects des catastrophes sur les activités économiques et les autres conséquences à long terme pour l'environnement demeurent difficiles à évaluer.

2. Dans ce contexte, l'Assemblée générale, en adoptant la résolution 56/195 du 21 décembre 2001, a confirmé les fonctions du secrétariat interinstitutions et de l'Équipe spéciale interinstitutions en tant que mécanismes institutionnels chargés de la mise en oeuvre de la Stratégie. Cette décision a mis en évidence la volonté de doter le système des Nations Unies de capacités renforcées pour la promotion et la coordination des stratégies, programmes et initiatives de prévention des catastrophes. Il s'agissait d'une évolution logique du processus politique découlant de la fin de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles en 1999 et aboutissant au lancement et à la consolidation de la Stratégie. Néanmoins, le Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie, entièrement financé par des contributions volontaires, n'a pas été doté de ressources suffisantes pour permettre au secrétariat interinstitutions de faire face à ses besoins essentiels ni de mettre en oeuvre toutes les initiatives inscrites dans son plan de travail. Le fait qu'aucun poste permanent ne soit prévu pour le secrétariat constitue également un obstacle à la mise en oeuvre de la Stratégie. Dans un contexte particulièrement difficile, le secrétariat a bénéficié, en temps utile, du soutien des Gouvernements suisse et britannique. En outre, le Fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions des Gouvernements allemand, autrichien, islandais, japonais, philippin et suédois.

3. Le présent rapport fournit des informations actualisées sur la mise en oeuvre de la Stratégie, ainsi que sur les mesures prises pour appliquer les recommandations faites par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Conformément à la recommandation contenue dans le précédent rapport sur la Stratégie, le présent rapport rend essentiellement compte des progrès accomplis par le système des Nations Unies. Des informations sur les activités menées à l'échelle mondiale pour mettre en oeuvre les objectifs de la Stratégie sont contenues dans le document intitulé « Living With Risk: Global Review of Disaster Reduction Initiatives » (Faire face aux risques : Examen des initiatives prises à l'échelle mondiale pour prévenir les catastrophes), qui sera publié en août 2002. Les rapports publiés en 2002 par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et par le Programme des Nations Unies pour le développement donnent des informations supplémentaires sur les mesures de réduction des risques.

II. Mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

A. Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes

4. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes a tenu cinq réunions entre sa création en 2000 et avril 2002. Les principaux thèmes abordés au cours de l'année écoulée allaient de la sécheresse à la prévention des catastrophes dans le contexte du développement durable. Ces quatre groupes de travail ont bénéficié des nouvelles procédures d'appui mises en place par le secrétariat, ce qui a permis d'obtenir des résultats plus satisfaisants et mieux coordonnés. Une importance particulière a été accordée en 2002 à l'instauration d'une collaboration à double sens entre les groupes de travail afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer la conformité des travaux avec le mandat de l'Équipe spéciale.

5. L'Équipe spéciale interinstitutions, qui constitue une tribune pour débattre des divers aspects de la prévention des catastrophes, peut faciliter la coordination et le partage d'informations entre les

organismes et les autres entités concernées. Néanmoins, l'expérience acquise au cours des deux premières années de son existence indique que les caractéristiques de l'Équipe spéciale et sa notoriété pourraient être mises en relief pour en faire un mécanisme adapté à l'élaboration des politiques et stratégies de prévention des catastrophes.

6. L'Équipe spéciale interinstitutions est composée de 14 organes et organismes des Nations Unies, 8 entités régionales et 8 représentants de la société civile et des secteurs professionnels concernés. Les membres de cette catégorie sont renouvelés tous les deux ans. Le premier cycle de rotation de l'Équipe spéciale s'est achevé en 2002². En réponse à la question posée par l'Assemblée générale, il convient de noter que l'Équipe spéciale a élaboré les critères suivants pour sélectionner ses membres non permanents :

a) Les membres nommés sont des entités ou des organisations et non des personnes;

b) Les entités et les organisations candidates doivent être bien placées pour représenter les intérêts des secteurs professionnels publics ou privés compétents participant à la prévention des catastrophes ou ceux de membres de la société civile jouant un rôle dans la prévention des catastrophes;

c) Les entités membres doivent, dans le cadre de leurs fonctions, jouer un rôle actif dans la prévention des catastrophes et posséder les capacités nécessaires pour exercer ces fonctions, qui doivent être conformes aux objectifs de la Stratégie; en outre, les entités membres doivent avoir la possibilité d'établir des partenariats et des relations de travail avec les organisations gouvernementales et internationales dans le domaine de la prévention des catastrophes;

d) L'équilibre de la représentation géographique doit être pris en considération lors de la nomination des candidats et la participation des candidats originaires des pays en développement les plus vulnérables aux catastrophes doit être encouragée.

e) Il convient également de respecter un équilibre des disciplines compte tenu des différents types de risque (séismes, éruptions volcaniques, sécheresses, cyclones, risques géologiques, risques hydrométéorologiques).

B. Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles

7. Ayant renouvelé sa direction, le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles a entrepris de renforcer ses fonctions et son mode de fonctionnement. Il s'attache en particulier à réunir les conditions d'une meilleure coopération à la prévention des catastrophes naturelles et à donner des avis aux organisations qui élaborent et appliquent des mesures de réduction des risques naturels. En outre, le secrétariat a commencé à synchroniser les priorités du programme et les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³. Il a d'abord élaboré son programme de travail en se fondant sur le nouveau mandat que lui a confié l'Assemblée générale. Pour la période 2002-2003, ses principaux objectifs consisteront à :

a) Renforcer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles en tant que cadre global de l'action coordonnée des organisations internationales, des associations professionnelles et des gouvernements, l'objectif étant de garantir que la prévention des catastrophes naturelles fasse partie intégrante des stratégies et programmes de développement durable classiques et qu'elle soit prise en considération dans les programmes internationaux et sectoriels pertinents⁴;

b) Veiller à ce que les concepts et méthodes de la prévention des catastrophes naturelles soient bien compris et effectivement appliqués par un nombre croissant de collectivités locales sujettes aux catastrophes naturelles dans le monde.

8. Compte tenu du caractère interinstitutionnel du secrétariat, plusieurs réunions consacrées aux programmes ont eu lieu avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies pour fixer les objectifs et examiner les activités communes. Des relations de travail étroites ont été nouées avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Des réunions tripartites périodiques ont eu lieu en vue d'établir un cadre de collaboration et de coordination dans des domaines liés à la prévention et à la préparation des catastrophes et à l'atténuation de leurs

effets où les trois organisations partenaires ont des mandats distincts mais complémentaires. Ces trois bureaux participent également au débat sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de la prévention des catastrophes naturelles. Le secrétariat de la Stratégie et le Bureau du PNUD ont élaboré un cadre de collaboration commun visant à accroître les synergies et à améliorer la coordination entre les deux bureaux.

9. D'autres consultations visant à resserrer la collaboration auront lieu avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui porteront notamment sur la création d'un centre international de recherche sur le phénomène El Niño (voir résolution A/57/189), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau des affaires spatiales et le Département des affaires économiques et sociales.

10. En outre, le secrétariat assure le suivi de l'élaboration des politiques dans d'autres domaines où la prévention des catastrophes présente un intérêt, tels que le développement durable, l'environnement, le changement climatique, la désertification et l'eau douce. En particulier, le processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable a occupé une place prioritaire dans le programme du secrétariat tout au long de 2001 et en 2002. Le secrétariat a entrepris des consultations intensives avec divers organismes des Nations Unies et partenaires de la société civile, dont Stakeholder Forum for Our Common Future. Au terme de ces consultations, la question de la prévention des catastrophes naturelles a été intégrée dans le programme de travail du Sommet.

11. Le secrétariat prépare l'examen décennal de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets et de son plan d'action⁵, qui ont été adoptés par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Yokohama (Japon) en 1994. L'examen doit être l'occasion d'évaluer la situation de la prévention des catastrophes dans le monde, de recenser les lacunes et de définir les priorités et les programmes d'action futurs.

12. Comme on l'annonçait dans le rapport précédent du Secrétaire général sur la Stratégie (A/56/68 et Corr.1), le secrétariat a entrepris un examen périodique des initiatives de prévention des catastrophes prises dans le monde entier. Cet examen mondial pour 2002 met en évidence les domaines qui revêtent actuellement de l'intérêt et donne des indications sur les tendances mondiales qui prévalent s'agissant de la réduction des catastrophes. Il sera en outre le point de départ d'un processus structuré visant à rassembler et à diffuser périodiquement des informations relatives à la prévention des catastrophes. L'examen vise également à dynamiser un processus d'établissement et d'application de critères techniques arrêtés d'un commun accord reflétant les progrès réalisés au niveau mondial en ce qui concerne la réduction des risques naturels. Une initiative interinstitutionnelle est actuellement en cours afin de parvenir à une coordination et à une synergie optimales en ce qui concerne les questions qui feront ultérieurement l'objet de l'examen et d'autres rapports publiés par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le PNUD.

13. Afin de parer à la nécessité de resserrer les liens avec les représentants des gouvernements, le secrétariat de la Stratégie a facilité l'établissement d'un groupe de contact à composition non limitée de missions permanentes à Genève. Ce groupe s'est réuni à deux reprises en 2002 pour examiner les orientations politiques du programme de la Stratégie. Il se penchera également sur les questions du financement d'initiatives et des besoins fondamentaux à satisfaire. À cet égard, le Gouvernement suisse a pris l'initiative de réunir un groupe de partisans actifs de la Stratégie, qui comprend un noyau constitué de gouvernements disposés à donner des conseils au secrétariat interinstitutions et à subvenir à une partie de ses besoins financiers.

14. Conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de renforcer la portée régionale du secrétariat interinstitutions et de l'octroi d'un soutien aux programmes nationaux, le secrétariat a redoublé d'efforts pour diffuser les informations, la documentation et les directives concernant la prévention des catastrophes au niveau régional tout en élaborant des propositions aux fins de la mise au point d'autres activités régionales, y compris l'accueil d'antennes régionales par des organisations partenaires.

15. En Afrique, le secrétariat a poursuivi ses efforts de consolidation des partenariats en vue de lancer un programme régional pour l'Afrique en 2002, qui comprendra l'établissement d'une antenne à Nairobi. Cette initiative comporte des volets sous-régionaux, tels que le programme mis en oeuvre actuellement dans la sous-région de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a pour objet de renforcer les mécanismes de gestion et de prévention des catastrophes dans la corne de l'Afrique. Des activités analogues sont entreprises dans d'autres parties de l'Afrique; elles reposent sur des projets en cours ou envisagés par des organisations régionales compétentes.

16. En Asie, la collaboration entre le secrétariat et le Centre asiatique de préparation aux catastrophes et le Centre asiatique de prévention des catastrophes constitue le point de départ de diverses initiatives et réunions conjointes et sert de cadre à la poursuite de l'échange d'informations. Des discussions ont été engagées avec d'autres partenaires, dont la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le PNUE, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le PNUD, afin d'élaborer un programme de sensibilisation coordonné en 2003.

17. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'antenne du secrétariat au Costa Rica a organisé divers ateliers et réunions, y compris la Conférence panaméricaine sur la prévention des risques en décembre 2001, en coopération avec le Bureau d'aide aux catastrophes à l'étranger de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Organisation panaméricaine de la santé et plusieurs organisations régionales, pour donner suite aux recommandations du troisième Sommet des Amériques, tenu en avril 2001. Un feuilleton radiophonique et un manuel pédagogique destiné aux enfants ont été produits avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le site Web du secrétariat pour la région a été réorganisé et une analyse des enseignements tirés du séisme qui a frappé El Salvador en janvier 2001 a été publiée⁶. La revue consacrée à la Stratégie continue d'être publiée deux fois par an et plusieurs autres activités ont été entreprises ou planifiées en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, l'un des grands partenaires de la Stratégie dans la région.

18. Le secrétariat renforce progressivement les moyens dont il dispose pour soutenir les pays qui souhaitent établir des mécanismes nationaux plurisectoriels ou renforcer les mécanismes existants afin de promouvoir et de soutenir des initiatives de prévention des catastrophes. Les institutions nationales concernées par cette question bénéficient de l'échange d'informations avec leurs homologues d'autres pays et des partenaires internationaux, ainsi que de l'accès facilité aux débats internationaux. Le secrétariat souhaiterait que le PNUD et d'autres organismes compétents coopèrent avec lui pour soutenir ce processus, qui est considéré comme indispensable au succès de la Stratégie.

C. Activités des organismes et organisations partenaires menées à l'appui de la Stratégie⁷

19. Un grand nombre d'organismes et d'organisations ont mené plusieurs activités en vue de promouvoir les objectifs et les principes énoncés dans la Stratégie, en particulier dans les domaines qui ont été mis en avant dans le document-cadre pour sa mise en oeuvre. Il y a eu une nette augmentation des partenariats interorganisations et des initiatives conjointes lancées dans ce cadre, ce qui confirme qu'il existe une tendance générale à reconnaître que la prévention des catastrophes est un impératif pour le développement.

20. En 2001, le PNUD, par l'intermédiaire de ses bureaux de pays, de ses bureaux régionaux et de ses programmes spécialisés, et avec l'appui technique de son Bureau de la prévention des crises et du relèvement, a renforcé les capacités en matière de prévention des catastrophes dans plus de 60 pays. Ces programmes portaient notamment sur la mise en place de capacités locales de prévention des catastrophes en Amérique centrale et en Jamaïque, la mise au point d'un nouveau système national de gestion des risques et des catastrophes en Haïti, la consolidation des bureaux nationaux de prévention des catastrophes dans les Caraïbes anglophones, l'élaboration de stratégies régionales de gestion des catastrophes dans les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la prévention des crues dans le bassin fluvial de la Tisza (Hongrie, Roumanie et Ukraine) et la lutte contre la sécheresse en République islamique d'Iran, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. Dans le

contexte de leurs cadres de pays, un certain nombre de bureaux de pays du PNUD élaborent actuellement des programmes pluriannuels de vaste portée, qui portent également sur les activités préventives en cas de catastrophe. Le PNUD a en outre apporté son concours pour l'élaboration de plusieurs programmes de renforcement des capacités, notamment en Albanie, au Timor oriental, à Madagascar, au Malawi et en Roumanie. D'autres programmes sont en cours de préparation pour l'Afghanistan, le Népal et le Soudan. Le PNUD a également contribué à améliorer les politiques internationales de prévention des catastrophes et a notamment établi un état de la situation des pays les moins avancés face aux catastrophes.

21. À la suite de séismes violents survenus en El Salvador, dans l'État du Gujarat (Inde) et au Pérou, des crues soudaines en République islamique d'Iran, de l'ouragan Michelle à Cuba, de l'éruption volcanique à Goma (République démocratique du Congo), des inondations au Sénégal, des chutes de grêle et des crues en Bolivie, des séismes en Afghanistan et en Géorgie, le PNUD a élaboré des stratégies de relèvement.

22. Sachant qu'il est important de recenser et de mettre en commun les pratiques les plus efficaces pour en tirer les enseignements voulus aux niveaux régional et sous-régional, le PNUD a mis en place, avec la Banque centraméricaine d'intégration économique, un réseau de données sur la prévention des catastrophes en Asie centrale et en Asie du Sud-Ouest, ainsi qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes. De plus, le PNUD élabore actuellement un rapport mondial sur la vulnérabilité, dont l'édition de 2002 portera sur les catastrophes et le développement. Ce rapport présentera des monographies des meilleures pratiques, ainsi qu'un indicateur mondial des catastrophes, des risques et de la vulnérabilité, qui a été mis au point en collaboration avec la base de données sur les ressources mondiales (GRID) et l'International Research Institute for Climate Prediction de l'Université Columbia (États-Unis d'Amérique).

23. À l'appui des activités menées par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, le PNUD préside le groupe de travail sur l'évaluation des risques, de la vulnérabilité et des conséquences des catastrophes, ce qui a facilité une collaboration internationale pour l'élaboration d'un indicateur des risques et de la vulnérabilité et a permis

d'améliorer la cohérence, l'exactitude et la sélection des données portant sur les effets des catastrophes. Le groupe de travail s'emploie, avec le groupe de travail sur les conditions climatiques et les catastrophes, à améliorer les informations concernant les dangers liés aux conditions climatiques en dégagant les corrélations entre les données sur le climat et les données sur les catastrophes.

24. Le PNUD s'est employé à promouvoir les activités de prévention des catastrophes naturelles, notamment, en organisant un colloque régional en coopération avec le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et l'Institut espagnol de coopération ibéroaméricaine, ainsi que deux colloques régionaux dans les Caraïbes. Il faut mentionner aussi un séminaire régional sur la lutte contre la sécheresse, à Téhéran. Le PNUD a également travaillé en collaboration étroite avec le secrétariat de la Stratégie dans le cadre des travaux préparatoires en vue du Sommet mondial pour le développement durable.

25. En 2001, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a reconnu que la prévention des catastrophes et le relèvement constituaient un domaine d'activité essentiel pour le PNUD, comme en témoigne le changement intervenu dans la désignation de la Division des interventions d'urgence qui est devenue le Bureau de la prévention des crises et du relèvement. De plus, ces questions sont de plus en plus souvent regroupées dans les cadres de programmation. À cet égard, le PNUD détache cinq conseillers régionaux (Afrique, Asie, Europe et Communauté d'États indépendants, Amérique latine et Caraïbes) pour les questions relatives à la prévention des catastrophes. Dans le cadre du système des Nations Unies, le PNUD élargit et précise encore ses domaines de collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le secrétariat de la Stratégie.

26. Le Programme de formation à la gestion des catastrophes, qui est coordonné par le PNUD, a continué d'offrir ses services d'éducation en matière de réduction des risques aux organismes des Nations Unies et aux États Membres, en particulier aux pays en développement qui sont sujets aux catastrophes naturelles. À l'issue d'évaluations et de réunions techniques spécialisées entre organisations, un plan d'ensemble pour l'Amérique centrale a été élaboré pour la période 2002-2004 et des travaux préparatoires ont été engagés en vue de la tenue d'ateliers nationaux

en El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et au Panama. Un plan pour l'Afrique australe portant sur la période 2002-2005 a été conçu, dans le cadre de ce programme, en coopération avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, et est actuellement mené à bien grâce à l'appui de plusieurs organisations. Des journées d'études nationales ont été organisées en Géorgie et au Népal et des activités de programmation interorganisations pour le lancement d'initiatives ont été mises en train en Albanie, en Arménie, dans les Balkans (Bulgarie et Roumanie), au Timor oriental, en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. De plus, ce programme a permis de créer une base de données sur les programmes de formation à la réduction des risques et sur les ressources disponibles à cet effet à l'échelle mondiale. Enfin, un programme interorganisations de téléenseignement a été élaboré.

27. Dans le cadre stratégique 2000-2015 de la FAO, la prévention des catastrophes a été retenue comme l'une des stratégies importantes pour répondre aux préoccupations des États Membres et, notamment, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté rurale. À cet égard, la FAO continue de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes de prévention et de planification préalable en prévision de catastrophes en vue de protéger les systèmes de production agricole. L'Organisation dispense également une assistance technique en vue de renforcer les capacités de prévention des catastrophes naturelles et d'aider à en atténuer les effets.

28. La Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation de la FAO, qui a été récemment remaniée, assume la responsabilité générale du programme d'urgence sur le terrain et maintient le lien entre les activités d'urgence et de relèvement et la politique humanitaire de l'Organisation. Grâce au Centre mondial d'information agricole de la FAO, un site Web contenant des informations générales et détaillées sur les mesures préventives en cas de catastrophe est actuellement mis en place⁸. La FAO continue également, par le biais du Système mondial d'information et d'alerte rapide, de dispenser des informations concernant les catastrophes naturelles, les pénuries et l'insécurité alimentaires, et s'emploie à mobiliser un appui international pour les activités préventives en cas de crise agricole et les activités de secours.

29. En 2001, la FAO a publié une analyse des effets à moyen terme de l'ouragan Mitch sur la sécurité

alimentaire en Amérique centrale. Elle a également organisé, en coopération avec l'Organisation internationale des bois tropicaux, une réunion internationale d'experts sur la gestion des incendies de forêt, ainsi qu'une conférence pour l'Asie et le Pacifique sur les systèmes d'alerte rapide, la planification préalable des secours, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation en Thaïlande. L'Organisation a en outre perfectionné son service opérationnel d'information sur les questions ayant trait à l'environnement grâce au système d'observation en temps réel de l'environnement par satellite imageur.

30. Le PNUE, qui participe aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions et préside le groupe de travail sur l'alerte rapide, mène en outre diverses activités visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles et autres désastres écologiques et technologiques. Le Programme met actuellement en oeuvre un cadre stratégique pour la prévention, la planification préalable, l'évaluation, l'intervention et l'atténuation en matière d'éco-urgence. Dans le cadre de l'analyse des enseignements tirés, un projet portant sur les causes des situations d'urgence, leurs effets à long terme sur l'environnement et leurs implications éventuelles pour les gouvernements et la communauté internationale est actuellement en cours d'exécution.

31. Au titre du renforcement des capacités et des institutions, le PNUE a effectué, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), une mission conjointe au Nigéria en vue d'analyser les mécanismes de gestion des catastrophes afin de formuler une stratégie et d'élaborer un programme d'appui. Le PNUE et Habitat ont également poursuivi l'exécution de leur projet commun sur les mesures d'urgence et de lutte contre les inondations en Asie du Sud. De plus, le PNUE a aidé le Gouvernement vénézuélien à évaluer la vulnérabilité du pays face aux glissements de terrain et cartographier les zones à risque aux niveaux national et local. Divers projets allant de la gestion des crues aux réseaux d'information en Afrique, en Amérique latine et dans la région du Pacifique Sud ont également été élaborés.

32. Le Programme de sensibilisation et de préparation aux accidents industriels au niveau local (APPELL) est un instrument utile pour sensibiliser le public et améliorer les capacités d'intervention des populations exposées aux crises écologiques. Il porte

sur toutes les situations d'urgence liées aux activités industrielles, qui peuvent résulter d'activités humaines ou qui sont la conséquence de catastrophes naturelles. Ce programme, qui dispense des informations et prévoit la mise en place d'un plan d'intervention coordonnée, vise à protéger les populations, les biens et l'environnement. Il a été lancé dans plus de 30 pays et mis en oeuvre à la suite de l'organisation de séminaires et d'ateliers et grâce aux centres nationaux APPELL. Ce programme a permis d'améliorer les capacités d'intervention des services d'urgence locaux et de sensibiliser les populations locales pour les aider à réagir face aux situations d'urgence.

33. En ce qui concerne les systèmes d'alerte avancée pour la prévention des catastrophes, le PNUE et ses partenaires ont relevé qu'un certain nombre de lacs glaciaires situés dans l'Himalaya présentaient des risques importants de crue soudaine. À ce titre, le PNUE aide les gouvernements bhoutanais et népalais à se doter de systèmes d'alerte rapide afin de prévenir les populations en cas de risque de crue imminente et à réaliser des travaux d'aménagement en vue de réduire les risques. Par ailleurs, le PNUE a réalisé une étude scientifique sur l'assèchement des marais de Mésopotamie. Sur la base de cette étude, les gouvernements de la région prennent actuellement des initiatives pour mettre en oeuvre les mesures voulues. Enfin, par l'intermédiaire du Groupe commun sur l'environnement (PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires), le PNUE a mis ses services spécialisés à la disposition des organismes des Nations Unies pour les aider à faire face aux catastrophes ayant de graves conséquences pour l'environnement⁹.

34. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) exécute plusieurs programmes portant sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et participe activement à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, à la fois de manière directe et par l'intermédiaire des Services météorologiques et hydrologiques nationaux et de plusieurs centres météorologiques régionaux spécialisés. Les évaluations et les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (OMM/PNUE) ont aidé à recenser les effets possibles des climats extrêmes. En qualité d'organisme chef de file, l'OMM assume la responsabilité du groupe de travail de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les conditions climatiques et les catastrophes. De plus, elle participe aux travaux des groupes de travail sur l'alerte

avancée, la vulnérabilité aux risques et l'évaluation des risques. L'Organisation continue de prêter son appui au secrétariat de la Stratégie, y compris en détachant un fonctionnaire de rang élevé à ce service.

35. Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du programme de Veille météorologique mondiale ont enregistré des progrès considérables. En outre, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (Niamey), le Centre météorologique spécialisé de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Singapour), l'Institut national de recherche spatiale (Brésil) et les centres de suivi de la sécheresse (Nairobi et Harare) réalisent des projets au niveau régional. Le Programme de l'OMM relatif aux cyclones tropicaux appuie le renforcement des capacités et la mise en place de centres météorologiques régionaux spécialisés en matière de cyclones tropicaux dans les régions exposées aux cyclones. Ce projet, en cours de réalisation, est destiné à être étendu à d'autres régions. L'OMM a également désigné huit centres météorologiques régionaux spécialisés en les invitant à modéliser les transports atmosphériques dans le cadre d'une réponse à l'échelle mondiale dans le cas d'un désastre environnemental.

36. Le Programme climatologique mondial représente une autorité scientifique internationalement reconnue en matière de climat, de variations climatiques et de changements climatiques. Il aide les pays à mettre les informations et connaissances climatologiques au service d'un développement national durable. Les Services d'information et de prévision climatologiques ont été établis au sein du Programme pour aider les pays à utiliser les données climatiques pour la planification préalable des catastrophes, la gestion des ressources hydriques et la protection de la santé.

37. L'OMM contribue pour beaucoup à l'examen des systèmes sectoriels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, qui assurent le suivi des situations d'urgence liées au climat. L'OMM est bien placée pour coordonner les évaluations des risques réalisées par les organismes des Nations Unies durant le phénomène El Niño en cours. Des efforts particuliers sont faits actuellement pour émettre des prévisions climatiques saisonnières et d'une année à l'autre à travers les services météorologiques nationaux. En particulier, l'OMM et le secrétariat de la Stratégie collaborent avec le Gouvernement équatorien à la mise

en place d'un centre international d'étude du phénomène El Niño.

38. L'OMS considère les catastrophes naturelles comme des problèmes majeurs de santé publique et voit en la prévention des catastrophes une des fonctions essentielles du secteur de la santé; aussi l'Organisation s'emploie-t-elle à appliquer le modèle de santé publique à la prévention des catastrophes. En particulier, l'OMS contribue à la mise en oeuvre de la Stratégie en formulant des politiques et en organisant des campagnes destinées à faire ressortir que les catastrophes intéressent le domaine de la santé publique et que la santé constitue l'objectif même de la prévention des catastrophes; en fournissant des informations sanitaires, contribuant ainsi à assurer la coordination intersectorielle et interinstitutions; et en appuyant des centres de coordination et structures institutionnelles dans les États membres et au sein des organismes intéressés. L'action de l'OMS dans le domaine de la planification préalable des catastrophes, lancée dans les Amériques dans les années 70, s'étend désormais à d'autres régions: parmi les réussites, on citera à cet égard le Népal, le Bangladesh, les pays du bassin du Mékong, le Mozambique, le Zimbabwe et les zones frontalières des pays de la corne de l'Afrique. La diffusion des meilleures pratiques en matière de santé publique pour la prévention des catastrophes fait partie des attributions de l'OMS en tant qu'institution spécialisée. En collaboration avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Mouvement de la Croix-Rouge et le projet Sphere, l'OMS a produit un CD-ROM intitulé *Health Library for Disasters*, qui comporte 250 documents, ainsi que l'*Emergency Health Library Kit* de l'OMS, qui propose sur support papier 130 directives essentielles. *Mobilizing partnerships* est une autre méthode par laquelle l'OMS s'efforce de porter au maximum la contribution du secteur de la santé à la prévention des catastrophes. Outre sa collaboration avec les ministères de la santé et d'autres partenaires, comme le Mouvement de la Croix-Rouge et l'UNICEF, l'OMS s'emploie à intensifier sa participation aux activités d'évaluation et de mobilisation des ressources menées dans le cadre de l'ONU en faveur d'initiatives nationales et régionales de prévention des catastrophes.

39. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) appuie des activités visant à améliorer les connaissances

scientifiques relatives à la distribution des catastrophes naturelles dans le temps comme dans l'espace. L'UNESCO s'est également employée à élaborer des matériels didactiques, à fournir des conseils techniques pour la construction d'écoles qui puissent résister à des catastrophes naturelles et pour la protection du patrimoine culturel. De plus, l'Organisation a lancé en 2002 un programme spécial interdisciplinaire consacré à la prévention des catastrophes naturelles. La contribution scientifique et technique de l'UNESCO à la prévention des catastrophes est fournie dans le cadre des programmes sur les risques naturels relevant de la Division des sciences de la Terre et s'appuie sur les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'Organisation: le Programme international de corrélation géologique, le Programme hydrologique international, le Programme sur l'homme et la biosphère, la Commission océanographique intergouvernementale et le Programme de gestion des transformations sociales. L'UNESCO a en outre lancé un programme international sur l'atténuation des risques de glissement de terrain, un programme régional sur la prévention des risques sismiques dans la région méditerranéenne et un projet de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale.

40. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) s'attache à promouvoir des établissements humains socialement et écologiquement viables, une bonne gouvernance urbaine et la construction de logements convenables pour tous. Il a mis en place un programme de gestion des risques et des catastrophes en réponse à la demande croissante des États membres en matière d'appui technique, d'instruments normatifs et de capacités opérationnelles sur le terrain pour la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et le relèvement à la suite de catastrophes dans les établissements humains. Les activités ayant trait aux catastrophes portent principalement sur les éléments matériels et la gestion des bâtiments, des infrastructures et des services, la priorité étant donnée aux activités au niveau local ainsi qu'à la formation et à l'appui technique destinés à accroître les capacités des collectivités et communautés locales en matière de gestion des catastrophes et des établissements humains dans le cadre d'une bonne administration locale. Le Centre collabore activement à la mise en oeuvre de la Stratégie, notamment en matière de gestion des terres et de gestion urbaine, d'évaluation d'impact et de

renforcement des capacités. Des activités telles que les campagnes pour une bonne gestion urbaine et pour la sécurité d'occupation résidentielle fournissent des occasions importantes de promouvoir auprès des autorités locales la prévention des catastrophes dans les zones urbaines. Le Programme appuie également l'établissement de réseaux de coopération en Asie du Sud-Est ainsi qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes, destinés à réduire la vulnérabilité au niveau local, ainsi que des programmes de formation et de renforcement des capacités en Afrique australe.

41. La Banque mondiale considère les catastrophes naturelles comme une menace majeure pour les pauvres et cherche par conséquent à en atténuer les effets dans la lutte qu'elle mène contre la pauvreté dans les pays en développement. Par son Mécanisme de gestion des opérations en cas de catastrophe, elle veille depuis 1998 à intégrer la gestion des risques de catastrophe dans ses activités de développement. Ce mécanisme joue un rôle central pour les questions liées aux catastrophes en fournissant un appui technique et des directives servant aux opérations menées par la Banque et en proposant des activités de recherche et de formation destinées à promouvoir une gestion efficace des risques majeurs. Le nombre d'opérations axées sur la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets s'est accru ces dernières années : des projets ont été menés au Honduras, en Inde, au Nicaragua, dans les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, au Mexique et en Turquie. La Banque collabore avec ses partenaires au sein du ProVention Consortium, qui sert de réseau pour mobiliser les ressources nécessaires à la prévention des risques de catastrophe, conformément aux objectifs de la Stratégie. Les activités menées dans le cadre du ProVention Consortium consistent par exemple à étudier les effets économiques et financiers des catastrophes sur le développement à long terme; promouvoir des critères d'évaluation des dommages subis et des besoins de relèvement; identifier les zones à risque afin de prévoir des investissements prioritaires pour l'atténuation des effets des catastrophes; et rechercher les meilleurs moyens de gérer les répercussions financières des catastrophes et de promouvoir des investissements en vue de leur prévention.

42. Le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses activités dans le domaine des applications spatiales à la

prévention des catastrophes, conformément aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace examinera en 2003 la possibilité de mettre en place des structures opérationnelles au niveau mondial pour la gestion des catastrophes. De plus, le Comité a établi en 2001 une équipe d'action pour la gestion des catastrophes, dirigée par la Chine, le Canada et la France, chargée de répondre aux recommandations de la troisième Conférence. Actuellement, 39 États et 11 organisations et entités internationales, dont le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, participent à cette équipe d'action.

43. Le Bureau des affaires spatiales collabore également avec le secrétariat de la Stratégie, le Comité des satellites d'observation de la Terre et d'autres organismes afin de promouvoir l'utilisation d'instruments spatiaux pour la gestion des catastrophes. Cette action consiste notamment à proposer des services de consultation technique, en particulier aux pays en développement, et à organiser des ateliers destinés à informer les responsables et les décideurs chargés de la gestion des catastrophes des avantages et du bon rapport coût-efficacité qu'offrent les techniques spatiales; identifier les éléments requis pour la gestion de catastrophes précises et établir dans quelle mesure les techniques spatiales peuvent y contribuer; et élaborer un schéma d'action susceptible de déboucher sur des projets pilotes prévoyant l'usage d'instruments spatiaux pour la gestion des catastrophes. Comme suite au premier atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenu en novembre 2000, le Bureau a prévu d'organiser deux ateliers régionaux en 2002, l'un en Afrique et l'autre dans la région de l'Asie et du Pacifique. Tous deux ont bénéficié de l'appui technique du secrétariat de la Stratégie.

44. L'Université des Nations Unies (UNU) continue de mener des projets destinés à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Son initiative sur les aspects sociaux de la vulnérabilité urbaine vise à dégager, formuler et diffuser des méthodes d'analyse de la vulnérabilité urbaine. Des activités portant sur l'information et les technologies relatives aux catastrophes continuent d'être menées en partenariat avec le Centre international des techniques de

prévention des catastrophes de l'Université de Tokyo. Afin d'améliorer la capacité d'intervention en prévision du prochain phénomène El Niño et d'autres catastrophes climatiques, un projet de recherche a été entrepris en collaboration avec le PNUE, le Centre national de recherche atmosphérique des États-Unis, l'OMM et le secrétariat de la Stratégie. Dans le prolongement de cette initiative, l'ONU a mis au point un programme multidisciplinaire de renforcement des capacités pour les questions climatiques. L'ONU propose en outre, en collaboration avec l'Université de Genève et l'École polytechnique fédérale de Lausanne, un cours international d'analyse et de gestion des risques géologiques.

45. À la suite du cyclone Mitch qui a frappé l'Amérique centrale, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a contribué, en collaboration avec le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à la conception et à la mise en oeuvre d'une initiative décentralisée de coopération « ville à ville ». Cette initiative vise à créer une plateforme internationale permettant d'acheminer l'assistance technique et financière offerte par les collectivités locales à destination des municipalités d'Amérique centrale les plus durement touchées par la catastrophe. L'opération bénéficie du partenariat établi entre l'UNOPS et la Fédération mondiale des villes jumelées. La coopération entre le canton de Genève et les municipalités de Matagalpa et du bassin du Rio Grande (Nicaragua), mise en place avec l'appui de l'UNOPS, est un exemple concret de réussite obtenue dans le cadre de la coopération « ville à ville ».

46. En Afrique, l'UNOPS s'emploie, depuis septembre 2001, à aider l'Autorité intergouvernementale pour le développement à mettre en oeuvre sa stratégie de planification préalable aux catastrophes. Ce programme à moyen terme de vaste portée, qui reçoit un appui du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres partenaires, devrait bénéficier de la coopération du PNUD, du PNUE, d'Habitat, de la FAO et de l'OIT. À la demande du Bureau de la prévention des crises et du relèvement (PNUD), l'UNOPS fournit également des services pour la mise en oeuvre de programmes de gestion des catastrophes, notamment à Djibouti et au Soudan, dont certains reposent sur des

activités menées dans le cadre du Programme de formation à la gestion des catastrophes. Depuis octobre 2001, l'UNOPS exécute, à la demande de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, un projet intitulé UNOSAT qui fournit aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales intéressés, via Internet, des images par satellite, des services de traitement des images, des cartes et d'autres informations géographiques.

47. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué à aider les pays en développement de la région à renforcer leurs capacités en matière de prévention des catastrophes, en particulier dans la perspective d'un développement durable, et à renforcer la coopération régionale pour faire face aux catastrophes d'origine hydrique. La CESAP a notamment mené à bien en 2001 un projet régional de renforcement des capacités de planification et de gestion axées sur la participation en matière de prévention et de planification préalable des crues dans les bassins hydrographiques d'Asie et du Pacifique. Dans le cadre de ce projet, quatre études de cas ont été réalisées en Chine, en Inde, en Indonésie et au Viet Nam. Entre autres activités menées dans chacun de ces pays, des séminaires nationaux sur la sensibilisation et la participation du public ont été organisés en 2001 à Nanjing, Calcutta, Jakarta et Hanoi.

48. Au niveau régional, un atelier sur la planification collective de la prévention des crues dans les bassins fluviaux d'Asie et du Pacifique s'est tenu à Bangkok en 2001. De plus, en coopération avec l'OMM et le Ministère japonais de la terre, de l'infrastructure et des transports, la CESAP a aidé le Comité des typhons à réaliser une étude destinée à renforcer la coopération régionale en matière de prévision des crues et de prévention et de planification préalable des catastrophes. Comme suite à cette étude, la CESAP, en coopération avec le secrétariat du Comité des typhons, l'OMM et le Ministère japonais de la terre, de l'infrastructure et des transports, a contribué à la réalisation de diverses activités, dont l'élaboration d'un programme d'exécution; l'organisation d'un atelier régional sur l'intégration des analyses des risques et de la gestion des catastrophes d'origine hydrique au processus de développement dans la région du Comité des typhons, qui doit se tenir à Manille en juillet 2002; et la mobilisation des membres du Comité des typhons pour la mise en oeuvre d'activités prioritaires, concernant en particulier l'établissement de cartes des

zones à risque et la prévision des crues soudaines et d'autres catastrophes.

49. Le Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR) lance des initiatives et mène des études dans le domaine de la prévention des catastrophes. En 2001, en mettant en particulier l'accent sur les séismes, il s'est penché sur la vulnérabilité des collectivités locales des pays en développement afin de leur donner des moyens abordables de réduire les risques. Une importance particulière a été accordée à l'application collective des techniques. En outre, le Centre a soutenu l'Initiative visant à garantir la sécurité des écoles en cas de séisme. Des séminaires de formation ont été organisés dans 21 quartiers de villes de pays en développement et dans plusieurs villages du Gujarat (Inde) souvent touchés par de violents séismes. Afin de diffuser les meilleures pratiques à suivre en cas de séisme, cinq ateliers internationaux ont été organisés à Kobé (Japon) en janvier 2001, à Quito (Équateur) en mars 2001, à Ahmedabad (Inde) en janvier 2002, puis de nouveau à Kobé en janvier et février 2002. Plus de 100 représentants du secteur public et du secteur privé ont participé à chaque atelier. En ce qui concerne les services consultatifs et l'établissement de réseaux locaux, diverses collectivités ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'Initiative visant à garantir la sécurité des écoles en cas de séisme et d'autres projets d'enseignement, de sensibilisation et de renforcement des capacités des groupes vulnérables, qui ont mis l'accent sur l'autonomisation et la coopération. Ces activités ont permis d'établir plusieurs réseaux actifs entre divers secteurs.

50. Les États parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique ont reconnu qu'il importait de se fonder sur les systèmes d'alerte rapide existant dans le cadre des programmes d'action nationaux pour atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir le développement durable. Cette démarche leur permettrait d'atténuer les effets de la sécheresse, qui risquent de s'aggraver en raison des changements climatiques. À cette fin, le secrétariat de la Convention a engagé les parties à la Convention à consolider leurs capacités nationales et à mettre au point des plans d'intervention d'urgence, aux niveaux local, national, sous-régional et régional. À ce jour, une cinquantaine de programmes d'action nationaux ont été finalisés. Le

Comité de la science et de la technologie a établi deux groupes spéciaux d'experts chargés d'examiner la question de l'alerte rapide en tenant compte de l'approche suivie dans la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, tandis que les Parties à la Convention étaient invitées à mener des études pilotes sur les systèmes d'alerte rapide fondées sur les recommandations des groupes d'experts.

51. Les travaux de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) se sont poursuivis en vue d'inclure les préoccupations relatives à la prévention des catastrophes dans les questions concernant la gestion des catastrophes et la protection civile, qui sont au cœur du mandat de l'Organisation. L'atout principal de l'OIPC est qu'elle est en communication directe avec le réseau d'organismes nationaux de protection civile. Forte de ce lien, elle a pris une série d'initiatives allant de l'organisation de cours de formation (plus de 1 400 journées de formation ont été organisées dans plus de 22 pays) à la conception de publications spécialisées telles que des annuaires, des manuels sur la gestion des catastrophes et des glossaires multilingues. En outre, l'OIPC administre un site Web afin d'améliorer l'interaction avec ses États membres et le grand public¹⁰. La douzième Conférence mondiale sur la protection civile, qui a eu lieu à Genève en juin 2001, a conduit à l'élaboration d'un rapport de fond, publié en mars 2002, sur la protection civile comme instrument de solidarité internationale face aux catastrophes.

III. Conclusions

52. D'une façon générale, le programme de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes progresse de manière satisfaisante. Premièrement, la priorité accordée par la communauté internationale à la nécessité d'élaborer une vision à long terme en ce qui concerne les catastrophes naturelles a insufflé un nouvel élan à l'esprit de collaboration affiché dans le cadre de la Stratégie. Deuxièmement, ce qui est actuellement fait pour mettre au point des stratégies et programmes régionaux encourage les groupes nationaux intéressés à participer au programme de la Stratégie et renforce leurs connaissances en matière de prévention des catastrophes. Troisièmement, la coordination entre les institutions des Nations Unies en matière de prévention des

catastrophes s'est améliorée sensiblement au bénéfice de tous les organismes concernés. Le rôle joué par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes mérite d'être mentionné à cet égard. Enfin, la question de la réduction des risques et de la vulnérabilité est prise en compte dans les programmes portant notamment sur le développement durable, la désertification, la santé, l'éducation, les changements climatiques et l'environnement. En outre, le programme de la Stratégie devra couvrir d'une manière plus globale les risques naturels, de même que les risques technologiques et environnementaux connexes, afin de tenir compte de leur interdépendance.

53. Certains résultats positifs ont également été obtenus grâce à la synergie entre les activités de prévention de catastrophes entreprises par le système des Nations Unies et les actions menées dans les domaines socioéconomiques et humanitaires. D'une part, le programme de la Stratégie constitue un complément idéal aux programmes exécutés par le PNUD dans les pays en développement. D'autre part, s'agissant des secours d'urgence, il est manifeste qu'il existe un lien entre, d'une part, les diverses étapes de la gestion des catastrophes et la réduction de la vulnérabilité et, d'autre part, le développement à long terme. Les travaux dans ce domaine ont lieu en particulier dans le cadre de réunions conjointes entre le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le secrétariat de la Stratégie.

54. En ce qui concerne la coopération interinstitutionnelle, la politique du secrétariat, qui repose sur l'établissement de partenariats, vise à permettre au système des Nations Unies de donner la pleine mesure de ses capacités dans le domaine de la prévention des catastrophes. Les organismes des Nations Unies qui ont des activités de développement ou se consacrent à l'action socioéconomique et humanitaire profitent de la coordination en matière de prévention des catastrophes assurée au sein du système des Nations Unies par le secrétariat. Bien que la prévention des catastrophes figure parmi les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, cette question mérite qu'on lui accorde une place plus importante au sein du système.

55. L'inaction de la communauté des donateurs face à la nécessité de répondre aux besoins financiers du secrétariat de la Stratégie demeure gravement préoccupante, en particulier au regard du mandat confié au secrétariat et des attentes croissantes de la communauté internationale en ce qui concerne la prévention des catastrophes. Cette situation est paradoxale et risque de compromettre la mise en oeuvre de la Stratégie et en particulier la réalisation de ses objectifs dans les pays en développement.

56. Dans l'immédiat, deux grands sujets de préoccupation demeurent : les travaux relatifs à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, qui devraient être l'occasion d'établir une corrélation entre l'action de prévention des catastrophes et les politiques et pratiques de développement durable, et l'examen décennal de la Stratégie de Yokohama et de son plan d'action, qui se déroulera en 2003-2004.

IV. Recommandations

57. Les États membres devraient continuer d'appuyer les programmes de la Stratégie et de s'en servir en tant que base multidisciplinaire pour élaborer des politiques et des mesures visant à atténuer l'incidence des risques naturels et autres risques connexes sur les sociétés vulnérables et intégrer la prévention des catastrophes dans leur planification à long terme.

58. Tous les pays devraient accroître leurs efforts de financement du Fonds d'affectation spéciale pour la prévention des catastrophes et se plier aux exigences du secrétariat en ce qui concerne l'administration du Fonds, l'objectif étant de permettre à celui-ci de soutenir les travaux entrepris dans le cadre de la Stratégie et de faciliter l'établissement de partenariats aux fins de la prévention des catastrophes, en particulier dans les pays en développement.

59. Les organismes du système des Nations Unies, tout comme les organisations et instances intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, devraient utiliser le programme de la Stratégie comme un cadre propice au renforcement de la coordination, des synergies et de la collaboration et profiter du rôle joué par le

secrétariat de la Stratégie dans l'élaboration d'initiatives, d'études et de programmes conjoints en matière de prévention des catastrophes et de réduction des risques.

60. Compte tenu de l'importance accordée à la prévention des catastrophes dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, il est recommandé au secrétariat de la Stratégie de suivre de près l'application des recommandations qui découleront de ce sommet et de contribuer à la mise en oeuvre des engagements qui seront également pris à cette occasion, le cas échéant.

61. Le secrétariat de la Stratégie devrait, en collaboration avec les gouvernements, les organismes et autres instances concernés, procéder à l'examen complet de la Stratégie de Yokohama et du plan d'action correspondant. Cet examen permettra de faire ressortir les lacunes de ces instruments et d'identifier des moyens d'application, de façon à tracer la voie à suivre pendant la décennie à venir, compte tenu également des résultats du Sommet mondial.

62. Le programme de la Stratégie devrait continuer à amplifier sa portée régionale en intégrant dans une vision unique les stratégies régionales et le réseau de programmes nationaux de prévention des catastrophes et en concevant des manuels et des directives appropriés.

63. Le secrétariat de la Stratégie devrait continuer de publier régulièrement les examens des initiatives de prévention des catastrophes prises dans le monde entier en vue d'analyser l'évolution des activités et les tendances dans ce domaine. Ces examens devraient avoir lieu en synergie avec d'autres examens de rapports, tels que le rapport sur la vulnérabilité dans le monde publié par le PNUD et le rapport sur les catastrophes dans le monde publié par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces examens devraient être considérés sur le long terme comme une composante essentielle d'un mécanisme international de coordination de l'information relative à la prévention des catastrophes qui devrait être élaboré par le secrétariat de la Stratégie et ses partenaires.

64. Il conviendrait de continuer de renforcer le secrétariat de la Stratégie conformément aux

résolutions de l'Assemblée générale 54/219 et 56/195 et d'envisager des mesures visant à lui garantir des ressources financières plus stables et plus prévisibles. En application de ces recommandations de l'Assemblée et de celles qui figurent dans le rapport précédent du Secrétaire général, il faudrait donner au secrétariat de la Stratégie des moyens adéquats pour qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, ce qui supposerait notamment de créer régulièrement des postes afin de répondre à ses exigences de fonctionnement réelles.

65. Il faudrait aussi faire mieux connaître l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et ses réunions, y compris celles auxquelles les organisations et les entités membres devraient être représentées au plus haut niveau. Parallèlement, le Président de l'Équipe spéciale devrait faire en sorte que les groupes de travail établissent des arrangements spéciaux reposant sur des objectifs et des calendriers clairement définis, et veiller à ce que leurs activités cadrent avec le mandat et les objectifs généraux de l'Équipe spéciale.

66. L'Équipe spéciale devrait s'inspirer des contributions d'autres instances qui acquièrent leur savoir-faire auprès de groupes divers tels que le groupe de contact de la Stratégie internationale de la prévention des catastrophes, la société civile et les milieux professionnels, universitaires et scientifiques intéressés, ainsi que les programmes nationaux de prévention des catastrophes. En outre, le secrétariat de la Stratégie devrait faciliter l'établissement de telles tribunes et veiller à ce que leurs travaux cadrent avec ceux de l'Équipe spéciale interinstitutions.

67. L'Assemblée générale devrait être tenue informée de la mise en oeuvre de la Stratégie à sa cinquante-huitième session en 2003 et, en particulier, des activités de l'Équipe spéciale, conformément à la décision qu'elle a prise au paragraphe 3 de sa résolution 56/195.

Notes

¹ Pour plus d'informations et pour accéder aux documents et publications mentionnés dans le présent rapport, visiter le site <www.unisdr.org>.

² Au mois de juin 2002, les entités et organisations suivantes étaient membres de l'Équipe spéciale : FAO,

UNESCO, UIT, OMM, PNUD, PNUE, PAM, ONU-Habitat, Banque mondiale, OMS, Conseil de l'Europe, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Centre asiatique de prévention des catastrophes, Union africaine, Organisation des États américains, Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, Conseil de la Communauté des États indépendants, Association ibéro-américaine de défense et protection civiles, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Conseil international pour la science, Centre de suivi de la sécheresse de Nairobi.

- ³ La quatrième partie de la Déclaration, intitulée « Protéger notre environnement commun », comporte un objectif spécifique concernant la prévention des catastrophes qui intéresse directement la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, à savoir : « intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme ».
- ⁴ Les plans sectoriels recourent à des domaines tels que l'environnement, les établissements humains, l'agriculture, la santé et l'éducation.
- ⁵ A/CONF.172/9, résolution 1, annexe I.
- ⁶ Pour de plus amples informations, consulter : <www.eird.org>.
- ⁷ La section souligne certaines initiatives prises récemment en matière d'orientations et de programmes par les organismes des Nations Unies qui ont communiqué des informations au secrétariat; de ce fait, il n'est pas fait mention de toutes les institutions et organisations menant des activités dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles. L'examen global des initiatives en matière de prévention des catastrophes contient des données relatives à un plus grand nombre de mesures mises en oeuvre par des partenaires du système des Nations Unies et de l'extérieur.
- ⁸ Le site Web porte sur la prévention des catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et la planification préalable, ainsi que sur les secours et le relèvement à la suite de situations d'urgence, que la FAO a identifiés comme domaines prioritaires aux fins d'une action interdisciplinaire.
- ⁹ L'explosion d'un dépôt de munitions au Nigéria, les crues en Bolivie et le déversement de produits chimiques à Djibouti. Le PNUE poursuit également ses activités concernant l'évaluation de l'environnement après les conflits.
- ¹⁰ <www.icdo.org>.